



Compteur électrique copropriété

Par **Catherine**, le 15/11/2010 à 19:03

Bonjour,

J'ai acheté, il y a un an, comme résidence secondaire, un appartement dans une copropriété de 3 appartements.

Lors de l'achat, l'agence immobilière m'a signalé que l'appartement ne possédait pas son propre compteur électrique mais le partageait avec un autre appartement (présence de sous-compteur). Le vendeur s'engageait à faire installer un compteur individuel dans chaque appartement. D'ailleurs il m'a fourni un courrier dans ce sens. Je suis propriétaire de l'appartement depuis 1 an et je n'ai toujours pas le compteur promis. Je suis dans l'impossibilité de prendre un abonnement EDF. Bien entendu je bloque la facture d'électricité que le vendeur a osé m'envoyer mais rien n'avance...

Quel est mon recours ? Que puis-je faire ?

Merci par avance pour vos conseils.

Par **mimi493**, le 15/11/2010 à 19:19

Vu que vous êtes le propriétaire, le vendeur ne peut plus intervenir chez vous. Comment voulez-vous qu'il fasse installer un compteur chez vous ?

Il est toujours propriétaire de l'autre logement ?